

*Centre Intercommunal d'Action Sociale*

Département des Côtes d'Armor  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les administrateurs suivants :**

CROISSANT Guy - BOUILLOT Lyse - GAYIC Jeannine - GUILLOU Claudine - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Yannick - LE MOIGNE Jean-Paul - PRIGENT Christian - PRIGENT Marie-Annick - VILLECROZE Philippe - LE MARECHAL Loïc - LUCAS Emmanuelle - COCGUEN Marie-Jo - LENOEL Annie - HAMON Mary Annick - LE BLEVENNEC Gilbert- THOMAS Joseph - FRANCOIS Lucien - LECOEUR Serge - LE BIANIC Yvon - ROUILLE Françoise – GENETAY Stéphanie.

**Administrateurs absents :**

LARVOR Yannick - POMARES Juan - ALLAIN Catherine - CONNAN Guy

**Administrateurs excusés :**

CONNAN Josette - GODFROY Brigitte - PARISCOAT – Dominique - LE MARREC François BERNARD Cinderella

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Josette Connan ayant donné pouvoir à Samuel LE GAOUYAT.

En exercice : 32

Présents : 21

Représentés : 1

Date d'envoi des convocations : 17 septembre 2019

M. CRAS, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-29-09-2019	CIAS – Nouvelle Organisation
----------------	------------------------------

Vu les statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération modifiés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 27 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L 123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération n°D20181105 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération n°D20190809 approuvant la montée en puissance du CIAS ;

Considérant le rapport exposé par la Présidente déléguée du CIAS :

Le 27 août, le Conseil d'Agglomération, a souhaité développer une politique d'action sociale se traduisant par le transfert de compétences et de missions exercés auparavant par l'Agglomération

A ce jour, le CIAS s'incarne principalement dans l'EHPAD de Pontrieux. Le CIAS assure également la gestion du service de portage de repas à domicile sur le territoire de Pontrieux et le pilotage et l'animation du dispositif « mutuelle solidaire »

Pour ce faire, le Conseil d'Agglomération a délibéré favorablement sur une montée en puissance du CIAS, en complémentarité de l'action des CCAS ou des communes, qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019, dans la traduction suivante :

- A. **En termes de compétences**, le CIAS se voit confier conformément aux dispositions du CGCT, outre la gestion de l'EHPAD de Pontrieux et du service de portage de repas, les compétences suivantes :
- Le développement social :
    - La mise en réseau des acteurs sociaux du territoire,
    - Le soutien et l'appui aux CCAS existants et aux communes,
    - Le soutien, l'accompagnement, la coordination de dispositifs de développement social,

- La santé :
    - Le soutien aux communes pour le maintien et le développement de la présence médicale,
    - La participation à la gestion et au financement d'un Centre de santé,
    - La participation aux travaux du Contrat Local de Santé.
  - La prévention de la délinquance
- B. En termes de missions,** le CIAS se voit confier la gestion de l'accueil des gens du voyage à savoir : le contact avec les gens du voyage, les partenaires institutionnels, le suivi de la prestation de gestion avec le prestataire (à ce jour société Hacienda).
- C. En termes d'organisation :**
- en établissant une convention d'objectifs et de moyens permettant de déterminer des priorités partagées et le transfert de moyens nécessaires à l'exercice des missions du CIAS.

Lecture entendue et après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

*Approuve la montée en puissance du CIAS, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, en termes de :*

- ✓ *Compétences*
- ✓ *Missions*

La Présidente par délégation,  
Claudine GUILLOU

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après envoi  
En Sous-préfecture de Guingamp,

Le... 7/10/2019

Et publication du ..... 7/10/2019

